

DROITS DIFFERENCIÉS ETUDIANTS EXTRA-COMMUNAUTAIRES

Les droits définitifs vous seront appliqués après vérification par nos services. En cas de déclaration erronée, le montant correspondant à votre situation réelle vous sera réclamé. Votre inscription ne sera alors validée et finalisée qu'après acquittement.

Vous êtes étudiant extra-communautaire : si vous êtes dans une des situations ci-dessous, vous n'êtes pas concerné par les droits différenciés (le justificatif correspondant sera à fournir). Cochez la case qui correspond à votre situation :

- Admis en 2026/2027 via Etudes en France **avant le 20 mai 2026**
- Admis en 2026/2027 via E-candidat **avant le 20 mai 2026 inclus**
- Inscrit en 2025/2026 et 2026/2027 ayant bénéficié d'une exonération partielle poursuivant dans le **même cycle et dans la même formation de l'UPVD**
- Réfugiés, protection subsidiaire et leurs enfants mineurs
- Résident longue durée en France ainsi que leurs enfants mineurs
- Domiciliés fiscaux en France de plus de 2 ans (rattaché au foyer fiscal)
- CPGE
- Boursiers du Gouvernement Français
- Boursiers sur critères sociaux
- Pupille de la Nation ou de la République
- Etudiant en contrat d'apprentissage
- Doctorant, HDR
- Membre de la famille d'un citoyen de l'UE, EEE, Monaco, Andorre,
- Québécois
- Etudiant relevant d'un **accord de réciprocités** entre établissements.

Si vous n'êtes dans aucune des situations ci-dessus, vous devrez alors vous acquitter des droits différenciés¹.

Après règlement total de votre inscription, vous pourrez demander une exonération partielle en déposant un dossier d'exonération si votre situation financière résulte d'une rupture familiale, de la situation particulière de votre pays d'origine (au moment de votre inscription), situation d'handicap ou toute autre circonstance personnelle de nature à justifier une exonération partielle. Le dépôt d'une demande ne donne pas obligatoirement droit à une exonération.

Le dossier d'exonération sera à télécharger sur le site : <https://www.univ-perp.fr/formation/boite-a-outils-scolaire/remboursement-exonerations>

¹**Tarifs droits différenciés** : Capacité en droit, Licence, Deust, diplôme Ingénieur (2 ans) : **2902€**

Master, diplôme d'ingénieur (3 ans) : **3950€**